



Tribunal judiciaire

Par Fredou

Bonjour,

Je suis convoqué au tribunal judiciaire j'ai un avocat est ce qu'il faut que je sois présent, et est ce qu'il faut que mon avocat soit présent?

Si ont est présent tout les deux est ce que je pourrais intervenir ?

Mes questions sont peut être étrange pour vous mais pour moi c'est une première.

Merci de vos réponses.

Par kang74

Bonjour

La réponse, seul votre avocat l'a , il a le dossier, il y a les pièces de la partie adverse (ou pas), et il sait si vous pouvez vous nuire en intervenant (il faut conseillera donc ne pas intervenir si le juge ne vous le demande pas)